

## Règlement intérieur de l'atelier d'auto-réparation vélo *61 rue du Rhin à Rosny-sous-Bois (93)*

RosnyCyclettes est une association loi 1901 qui a pour vocation de promouvoir les déplacements à vélo à Rosny-sous-Bois.

L'accès à l'atelier et aux services proposés par RosnyCyclettes est réservé aux **seul.e.s adhérent.e.s à jour de leur cotisation**. L'adhésion est valable pour l'année civile en cours.

Il est possible d'adhérer sur place ou sur internet.

Le montant de la cotisation est décidé chaque année lors de l'Assemblée générale.

Les enfants âgés de moins de 14 ans doivent être accompagnés de leur parent le jour de l'adhésion.

L'adhésion ne comprend pas d'assurance responsabilité civile. Chaque adhérent.e doit être couvert.e par sa propre assurance responsabilité civile.

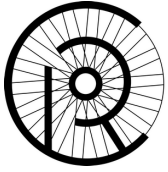
### L'atelier

RosnyCyclettes propose au sein de son atelier d'auto-réparation, de réparer soi-même son **vélo**, de se faire aider au besoin par d'autres adhérent.e.s ou par les salarié.e.s, de partager ses connaissances en mécanique et usage du vélo. C'est un espace participatif qui permet à tou.te.s d'apprendre et de gagner en autonomie.

Ce partage doit se faire dans le respect mutuel de chacun et des règles de fonctionnement. Les participant.e.s à l'atelier font ainsi partie d'une communauté : celle des usagers du vélo et le local est un bien commun dont il convient de prendre soin ensemble.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans le local.

Toute activité de réparation vélo sur le parvis (appartenant à Seine-Saint-Denis Habitat) devant l'atelier engage la responsabilité individuelle de chacun.e et ne relève pas de l'activité proposée par RosnyCyclettes.



L'atelier n'est pas un service de réparation. RosnyCyclettes n'a pas d'obligation de résultat et décline toute responsabilité sur les conseils donnés et réparations effectuées lors des ateliers d'auto-réparation.

Chaque participant·e :

- prend en charge ses réparations,
- est, en cas de dommage, seul·e responsable,
- est responsable de ses effets personnels (RosnyCyclettes ne peut être tenue responsable pour le vol et la dégradation de ces derniers).

**RosnyCyclettes ne stocke pas les vélos des adhérent·e·s, même temporairement. Un vélo qui aurait été laissé par un·e adhérent·e deviendra propriété de RosnyCyclettes après un délai de 1 mois.**

Seuls les vélos sont pris en charge au local. Les trottinettes et autres moyens de déplacement ne sont pas réparés au local.

## Le matériel mis à disposition

Les outils et le matériel sont mis à disposition gratuitement.

Ils doivent être remis à leur place après utilisation. Si l'adhérent·e ne sait pas s'en servir, il ou elle doit demander avant d'utiliser un outil. En cas de manipulation inadaptée de matériel entraînant sa détérioration, le participant à l'atelier sera invité à le réparer ou à le remplacer.

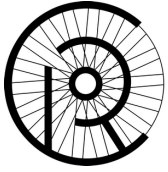
RosnyCyclettes ne fait pas de prêt de matériel. Aucun matériel ni outil ne doit être emporté.

## L'achat de consommables et pièces détachées sur place

Des pièces d'occasion (vis, boulons, selle, poignée, garde-boue, dérailleur, etc.) peuvent être proposées : une petite participation financière, fixée par RosnyCyclettes, est demandée afin de contribuer aux frais de gestion et de renouvellement du stock.

Certains consommables (chambres à air, câbles, patins de freins), achetés par RosnyCyclettes, sont proposés, sur place et dans la limite du stock disponible, à un prix non négociable fixé par RosnyCyclettes.

Ces pièces peuvent être achetées pour le vélo en cours de réparation mais en aucun cas ne peuvent être achetées pour d'autres vélos. RosnyCyclettes n'est pas un magasin de pièces.



## Don et achat de vélo

Toute personne peut donner un vélo à RosnyCyclettes, même sans être adhérente. Ce don fera l'objet d'un récépissé de don. Un vélo donné ne peut être repris.

Les adhérent.e.s peuvent acheter les vélos d'occasion proposés par RosnyCyclettes, au prix fixé par l'association, sans négociation.

Seuls les vélos enfants peuvent faire l'objet d'un échange contre un autre vélo, moyennant le paiement de la différence entre le prix estimé du vélo donné et le prix de celui proposé en échange, sans négociation.

Les vélos adultes ne font pas l'objet d'échange.

## Participation à la vie de l'atelier

Il est important d'aider au bon déroulement de l'atelier : tout adhérent.e peut se proposer auprès des membres du bureau pour apporter son aide :

- pour réparer les vélos
- pour assurer l'accueil du public
- pour participer aux événements et animations mis en place par RosnyCyclettes.

Le bénévolat au sein de l'association est désintéressé : il ne donne lieu à aucune contrepartie (tarif préférentiel sur les vélos, sur les pièces, dérogation au règlement intérieur...)

Ce règlement, soumis à l'approbation du Conseil d'administration de RosnyCyclettes, pourra être modifié et complété, à l'usage, si nécessaire.

*Règlement intérieur approuvé par le  
Conseil d'administration de  
RosnyCyclettes lors de sa réunion  
du 11 juillet 2022.*